

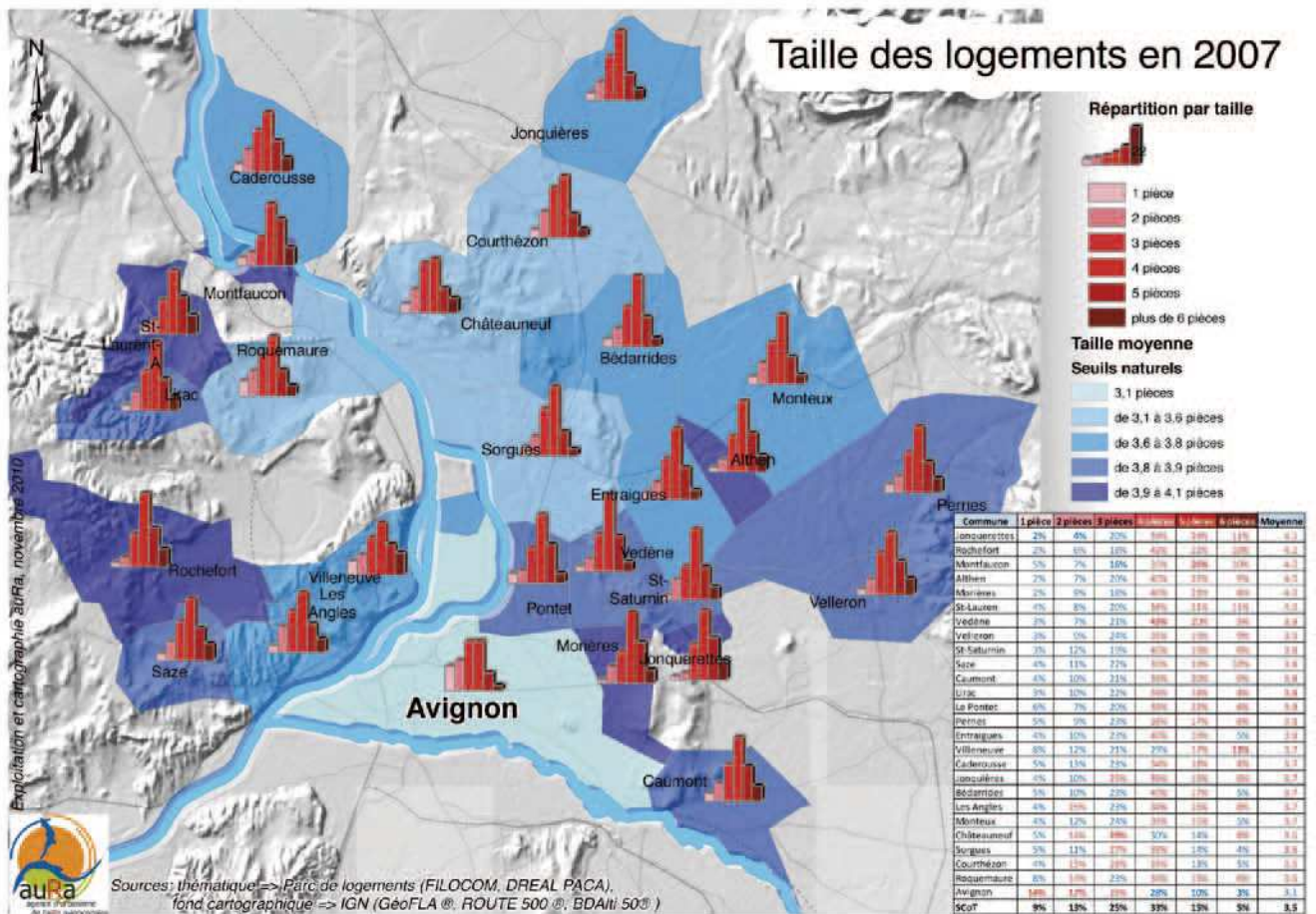
→ | Tailles des logements

Comme le montre la carte ci-dessous, les communes du SCoT sont caractérisées par une importance des grands logements. La plupart concentrent beaucoup de logements d'environ quatre pièces répondant au besoin des familles avec enfants. La part des petits logements, T1 et T2 reste faible en dehors d'Avignon, puis Les Angles et Villeneuve-lèz-Avignon.

Au regard de la taille des ménages, on peut souligner une certaine inadéquation entre l'offre du parc de logements et la composition des ménages. Ainsi le parc de logements ne propose que 37% de logement de une à trois pièces alors que près de 70 % des ménages du territoire sont composés d'une ou deux personnes. Ce décalage s'accroît dans les territoires périphériques où le pourcentage de petits logements est inférieur à 30%.

L'évolution du nombre de personnes par ménage montre qu'en cinquante ans les ménages sont passés de plus de 3 personnes par foyer à moins de 2,5.

Comme le précise le PLH du Grand Avignon, les communes qui disposent d'un parc comptabilisant moins de 10% de petits logements, ne permettent pas de répondre aux besoins et aux moyens de jeunes décohabitants aux revenus souvent limités et irréguliers, mais également aux besoins de personnes âgées qui ne souhaitent plus assumer les charges d'un grand logement. Cette question apparaît particulièrement d'actualité pour les communes ayant un potentiel de décohabitation important pour les années à venir avec des tailles moyennes des ménages encore élevées en 2006.



TA Nîmes 1802723 - reçu le 12 février 2020 à 15:23 (date et heure de métropole)